

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires :

COMMUNAUTE COM DES 3 PROVINCES - COMMUNAUTE COMMUNES DES 3 PROVINCES
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU CHER - DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU CHER
DSDEN - DSDEN
MAIRIE DE SANCOINS - M. LE MAIRE
PISCINE - PISCINE

Dossier suivi par : X.BRACQ/L.FOURRICHON

Téléphone : 02.38.77.33.15/19

courriel : ARS-CVL-DD18-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Veillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : **PISCINE DE SANCOINS**

Date du prélèvement : **09/06/2026**

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-JC

N° de prélèvement(s) : 00097908 00097909

Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	GRAND BASSIN INT	PATAUGEoire INT
Heure du prélèvement				09h20	09h40
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,0	7,1
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,28	1,89
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,96	1,32
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,78	2,46
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	0,6	-	0,50	0,57
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	<10	<10
Fréquentation instantanée		-	-	31	0
Température de l'eau	°C	-	-	28,0	27,9
Transparence qualitative *		-	-	0	0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	GRAND BASSIN INT	PATAUGEoire INT
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1
Pseudomonas aëruginea par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	92,00	92,00
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,8	3,8

** Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

Signé à Bourges le 29 juin 2026

L'eau des bassins est conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur.

P/ le Préfet,
La référente eaux potable et de loisirs
Christelle RAILLARD

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent